

INFORMATION DE LOCATION

INFORMATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LA LOCATION

DOCUMENTS IMPORTANTS

- Le conducteur et le locataire doivent être en possession d'un permis de conduire valable depuis au moins 3 ans.
- Les permis de conduire imprimés avec d'autres alphabets que l'alphabet romain (arabe, japonais, cyrillique) doivent être complétés par un permis de conduire international.
- Pour la location, veuillez-vous munir de votre permis de conduire et de votre carte d'identité ou passeport.
- Photocopies, les licences numériques, les permis de jeune conducteur et les permis de conduire assortis de restrictions de conduite ne seront pas acceptés.

RESTRICTION D'ÂGE

L'âge minimum et la possession d'un permis de conduire est de:

Age minimum	Permis de conduire exigé	Catégorie de véhicule
23	Titulaire d'un permis depuis au moins 3 ans	A, A1, B, B1, BA
25	Titulaire d'un permis depuis au moins 4 ans	C, CA

*Une surcharge jeune conducteur est facturée pour les conducteurs de moins de 25 ans.

Surcharge jeune conducteur : 6,00 EUR / jours

INFORMATIONS TARIFAIRES

GÉNÉRAL

La location de véhicules est possible avec les cartes de crédit suivantes :

- Toutes les cartes de crédit d'instituts émettant des cartes de crédit et reconnus dans le monde entier comme Eurocard/Mastercard et Visa.

Ne sont pas acceptées :

- Les cartes prépayées, les cartes néo-banques (Nickel, Revolut, N26, Lydia, Qonto...), les cartes plafonnées (VISA Électron) ne sont pas acceptées.
- American Express et Diners Club cartes de crédit ne sont pas acceptées.

- Le locataire doit être le propriétaire de la carte de crédit

Merci de noter que les paiements par carte de crédit peuvent seulement être acceptés en association avec le code PIN.

Une caution est prélevée à titre de garantie sur le moyen de paiement. Le montant précis de la caution sera déterminé lors de la remise du véhicule, étant donné qu'il dépend du véhicule fourni.

Dépôt	Avec CDW / Garantie Accident
Catégorie de véhicule	EUR
A, A1, B, B1, BA	800,00
C, CA	1200,00

INFORMATIONS SPÉCIALES CONCERNANT LA LOCATION AVEC TARIF PRÉPAYÉ - Paiement en ligne

- Lors de la réservation d'un tarif prépayé, le montant sera facturé immédiatement avant la location avec le prix total de la location (incl. extras et frais).
- Les données du conducteur et de paiement sont fermement établies lors de la réservation et ne peuvent pas être modifiées. Tous les frais supplémentaires qui surviennent pendant la location de la voiture seront portés à cette carte de crédit.
Il n'y a aucun remboursement pour non récupération, récupération tardive ou restitution en avance du véhicule.
- Jusqu'à 48h avant le début de la location et selon disponibilité, une réservation prépayée peut être modifiée moyennant 50,00 EUR de frais de modification.
- En cas de modification, l'acompte ne sera pas remboursé, même si le montant est différent.

- Toute modification apportée à une réservation prépayée peut avoir des conséquences sur le prix de location.
- Un changement d'un taux prépayé à un taux 'payer à l'arrivée' n'est pas possible.

INFORMATIONS SPÉCIALES CONCERNANT LES RÉSERVATIONS AVEC TARIF A PREPAIEMENT PARTIEL – Location avec prépaiement partiel

- Lors de la réservation d'un tarif avec prépaiement partiel, seul un acompte est facturé immédiatement, avant le début de la location.
- Aucun remboursement ne sera accordé en cas de non-présentation, de prise en charge tardive ou de restitution anticipée du véhicule.
- Jusqu'à 48 heures avant le début de la location et sous réserve de disponibilité, la réservation peut être modifiée moyennant des frais de 50,00 EUR.
- En cas de modification, l'acompte initial reste non remboursable, même si le montant total de la location change.

Annulation

- La réservation peut être annulée par écrit.
- En cas d'annulation, l'acompte sera remboursé après déduction des frais d'annulation; ces frais correspondent au prix de la location pendant trois jours maximum (y compris les frais supplémentaires et les taxes).
- Les annulations peuvent être faites par courriel : service.clientele@atoc971.net

INFORMATION CONCERNANT L'ACOMPTE

En cas d'annulation, l'acompte versé pour bloquer la réservation ne sera pas remboursé, sauf en cas de force majeure dûment justifiée, telle qu'un décès ou une maladie, sur présentation d'un justificatif.

CONDITIONS DE LOCATION POUR LES LOCATION LONGUE DURÉE

- Durée minimale de location : Le tarif accordé est valable uniquement pour une durée minimale de 90 jours de location.
- Paiement : Le paiement de la location s'effectuera mensuellement, au plus tard à la date du renouvellement de la nouvelle période de location
- Contrat de location : Un contrat de location sera établi pour une période de 30 jours renouvelables.
- En l'absence d'avertissement préalable, le contrat est automatiquement reconduit pour un mois supplémentaire
- Tout mois entamé est intégralement dû et non remboursable
- Kilométrage : Le compteur kilométrique devra être indiqué au plus tard à la date du renouvellement de la nouvelle période de location
- Si le locataire souhaite ajouter ou enlever des options pour le nombre maximal de kilométrage autorisé, cette demande devra être faite au plus tard à la date du renouvellement de la nouvelle période de location
- Résiliation anticipée : Si le locataire souhaite mettre fin à la location avant la durée minimale de 90 jours, le tarif public en vigueur au moment de la location sera appliqué pour le nombre de jours effectivement réalisés.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROTECTIONS

ASSURANCE AUX TIERS

La couverture de protection pour le véhicule loué comprend une protection Responsabilité Civile avec une couverture illimitée pour dommages corporels et dommages matériels.

N'est pas compris dans la protection, le transport de matériel dangereux. Toutes les protections seront considérées comme nulles, si le conducteur auteur d'un dommage n'est pas celui autorisé à conduire ou si le conducteur n'est plus en possession de son permis de conduire au moment des faits.

PROTECTION COLLISION (CDW) – GARANTIE ACCIDENT

La souscription de la protection collision peut réduire la responsabilité à une certaine franchise en cas de dommages sur le véhicule.

Si le client souscrit la CDW – Garantie Accident, sa responsabilité sera limitée à la franchise suivante:

800,00 EUR => Catégorie A, A1, B, B1, BA

1200,00 EUR => Catégorie C, CA

Même en souscrivant à la Garantie Accident (CDW), le Preneur demeure entièrement responsable des dégâts causés aux parties inférieures du véhicule (sous le châssis), aux parties supérieures du véhicule (des éléments situés au-dessus de la limite haute du pare-brise, et aux pneumatiques, ainsi que des frais de remorquage/assistance et ce, au-delà du montant de la franchise.

Si le client refuse la protection collision (Garantie Accident), il répondra de tous les dommages subis sur la voiture de location et ce, jusqu'au montant intégral de la valeur du véhicule.

PROTECTION CONTRE LE VOL (TP)

La souscription de la protection contre le vol peut réduire la responsabilité à une certaine franchise en cas de perte du véhicule.

Si le locataire souscrit la protection contre le vol, il est responsable de la franchise suivante:

800,00 EUR => Catégorie A, A1, B, B1, BA

1200,00 EUR => Catégorie C, CA

Si le client refuse la protection contre le vol, il répondra de la perte de la voiture de location et ce, jusqu'au montant intégral de la valeur du véhicule.

PROTECTION COLLISION FRANCHISE RÉDUITE (CDW ZEN)

Le locataire peut souscrire la Protection Collision franchise réduite afin de réduire la franchise.

Si le locataire souscrit la Protection Collision franchise réduite, il est responsable de la franchise suivante:

450,00 EUR => Catégorie A, A1, B, B1, BA

900,00 EUR => Catégorie C, CA

Même en souscrivant à la Garantie Accident (CDW ZEN), le Preneur demeure entièrement responsable des dégâts causés aux parties inférieures du véhicule (sous le châssis), aux parties supérieures du véhicule (des éléments situés au-dessus de la limite haute du pare-brise, et et aux pneumatiques, ainsi que des frais de remorquage/assistance et ce, au-delà du montant de la franchise.

PROTECTION BRIS DE GLACE (PV)

La protection bris de glace offre une protection pour les dommages sur le pare-brise, vitres latérales et la vitre arrière avec une franchise de 0,00 EUR.

Si le locataire refuse cette protection, il est responsable de la pleine étendue des dégâts.

TRAJETS À L'ÉTRANGER / RESTRICTIONS TERRITORIALES

Les trajets vers l'étranger (y inclut Marie Galante, les Saintes ne sont pas autorisés.

En cas de non-respect des conditions de trajets vers l'étranger, toutes les assurances perdent leur validité.

EXTRAS

La réservation de ces accessoires est sur demande, sans garantie et sous réserve de disponibilité.

LOCATIONS AVEC ABANDON

- Les allers simples à l'intérieur du territoire Guadeloupe sont possibles à des conditions fixées par un tarif.
- Le transport du véhicule sur un ferry n'est pas autorisé.
- Les locations avec abandon à l'international ne sont pas autorisés.
- En cas de location en aller simple non annoncée et non autorisée, nous nous réservons le droit de percevoir des frais supplémentaires
- Tarif à partir de 30,00 EUR jusqu'au 250,00 EUR

CONDUCTEUR ADDITIONNEL

- Il y a des frais pour ajouter un conducteur supplémentaire mais seules les personnes inscrites dans le contrat de location et possédant un permis de conduire valide sont autorisées à conduire le véhicule.
- Tarif 30,00 EUR par location

SIÈGES BÉBÉ, SIÈGES POUR LES ENFANTS ET POUSSETTE

- Des sièges bébé, sièges enfants, rehausseurs et des poussettes sont disponibles moyennant un supplément.
- Tarif rehausseur sans dossier: 30,00 EUR par location
- Tarif rehausseur avec dossier : 40,00 EUR par location
- Tarif location siège bébé/ siège enfant : 45,00 EUR par location
- Tarif poussettes : 48,00 EUR par location

OPTION NETTOYAGE FIN DE LOCATION

- Pour votre confort, nous vous proposons une option de nettoyage du véhicule à la fin de votre location (les sièges tachés, les odeurs persistantes et les poils d'animaux ne sont pas inclus dans cette option)
- Tarif : 50,00 EUR

RAVITAILLEMENT DU VÉHICULE

- Tous nos véhicules sont livrés avec un réservoir plein et doivent être restitués avec le plein, sinon nos frais de remise à niveau vous seront facturés en plus les litres de carburant manquants.
- Tarif frais de service : 18,00 EUR

AUTRES FRAIS ET TAXES

SUPPLÉMENT LIVRAISON / RESTITUTION HORS AGENCE

- Pour toute livraison/ restitution du véhicule à l'aéroport de Pointe à Pitre, au gare maritime de Bergevin un supplément vous sera facturé.
- Tarif : 15,00 EUR par trajet

EN DEHORS DES HEURES D'OUVERTURE

- La location et restitution en dehors des heures d'ouverture est possible avec l'accord du loueur. Dans ce cas, nous facturons des frais pour prise en charge hors horaires d'ouverture.
- Tarif : 30,00 EUR

FRAIS DE DOSSIER EN CAS D'ACCIDENT

- En cas d'accident, des frais de gestion de sinistre seront facturés.
- Tarif : 49,00 EUR par sinistre

TRAITEMENT DES CONTRAVENTIONS

- Si une infraction est commise lors de la location, la contravention devra être payée par le locataire et des frais de gestion de contravention seront facturés en plus.
- Tarif : 18,00 EUR par contravention

FRAIS DE NETTOYAGE

- Si un nettoyage spécial s'avère nécessaire après la restitution du véhicule (par exemple élimination des odeurs de fumée, en raison de poils d'animaux, de sable, etc.), des frais seront appliqués.
- Tarif : à partir de 30,00 EUR jusqu'à 250,00 EUR

RESTITUTION ANTICIPEE DU VÉHICULE

Toute restitution anticipée du véhicule ne donnera lieu à aucun remboursement, sauf en cas de force majeure dûment justifiée, telle qu'un décès ou une maladie, sur présentation d'un justificatif.

RESTITUTION TARDIVE DU VEHICULE

Si vous restituez le véhicule avec un retard sans nous prévenir, les frais de restitution tardive vous seront facturés au montant de 30,00 € EUR. Ces frais s'appliquent en plus du supplément pour jours additionnels lié à la prolongation de la location.

RESTITUTION SUR LE PARKING DE L'AEROPORT OU DU PORT MARITIME

En cas de restitution du véhicule sur un parking d'aéroport ou de port maritime, les frais de stationnement dépassant 5,00 € seront à la charge du client et seront facturés en conséquence.

Protection des véhicules : Pour garantir la sécurité de nos véhicules et de nos clients, le Loueur équipe certains véhicules de dispositifs de géolocalisation afin de prévenir les fraudes (vol, utilisation criminelle, etc.).

La TVA 8,5% est comprise dans tous les prix cités (si imposables à la TVA).
D'autres prix et conditions peuvent s'appliquer pour les clients société bénéficiant d'accords individuels.